

## Rénovation des chaussées de la RN186 sens Créteil-Versailles à Thiais et Rungis Fermeture de la RN186 (desserte de Thiais et Rungis par l'A86) du 28 octobre à 22h au 31 octobre 2019 à 5h



L'État poursuit son programme d'entretien des routes nationales, avec le **lancement des travaux de rénovation des chaussées de la RN186 sens Créteil-Versailles sur les communes de Thiais et Rungis**. Les travaux sont réalisés **du lundi 28 octobre au soir au jeudi 31 octobre 2019 au matin**. Pour permettre la réalisation de ces travaux tout en assurant la sécurité des usagers et des intervenants sur le chantier, les travaux sont réalisés **sous fermeture de la RN186 intérieure, et bretelles qui desservent Thiais, Rungis et l'accès à Orly via la RD7, en continu, jour et nuit, du lundi 28 octobre 2019 à 22h au jeudi 31 octobre 2019 à 05h, soit trois nuits et deux jours**.

L'A86 (axe principal entre Créteil et Fresnes) reste ouverte pendant le chantier. Une bretelle provisoire d'accès à l'A86 depuis la RD86 est aménagée. Durant l'utilisation de cette bretelle provisoire, la vitesse de circulation est limitée à 70 km/h sur l'A86.

Au niveau de la section faisant l'objet des travaux, la RN186 supporte un trafic important de 32 000 véhicules par jour en moyenne dans les deux sens de circulation.

**Le caractère exceptionnel de cette fermeture occasionnera de possibles allongements de temps parcours.** Des itinéraires de substitution sont mis en place et seront consultables sur le site [www.SYTADIN.fr](http://www.SYTADIN.fr).

Au total **2 km de chaussées sont rénovés (enrobés, marquage, regards de visite)**, nécessitant la mise en oeuvre de **plus de 3 300 tonnes d'enrobés**.

La rénovation des chaussées de la RN186 représente un investissement d'environ **650 000 euros** entièrement financé par l'État.



*Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.*

*Les usagers peuvent consulter [www.SYTADIN.fr](http://www.SYTADIN.fr) pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@SYTADIN).*

*Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.*

Placée sous l'autorité du **préfet d'Île-de-France, préfet de Paris**, la direction des routes (DiRIF) de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.

Site internet de la DiRIF : [www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)